

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 0
Reçu en Préfecture le :

Date de mise en ligne : 06/06/2024

certifié exact,

Séance du mardi 4 juin 2024
Qe-2024/16

Aujourd'hui 4 juin 2024, à 10h04,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Présidence de Madame Claudine BICHET de 12H30 à 13H43
Suspension de séance de 13H43 à 14H53

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC présent sauf de 13H41 à 13H43, Monsieur Cyrille JABER présent sauf de 11H53 à 14H53, Monsieur Matthieu MANGIN présent à partir de 10H35, Monsieur Maxime PAPIN présent à partir de 11H00, Monsieur Thomas CAZENAVE présent jusqu'à 13H43, Madame Brigitte BLOCH présente à partir de 14H53, Madame Marie-Julie POULAT présente à partir de 15H15, Madame Sylvie JUSTOME présente à partir de 16H20

Excusés :

**Question écrite présentée par Madame Alexandra SIARRI
portant sur le déploiement de l'intelligence artificielle dans les
collectivités territoriales au service de l'efficience de l'action
publique**

Madame Alexandra SIARRI, Conseillère municipale, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'intelligence artificielle est au cœur de la prochaine révolution industrielle. Les progrès réalisés en la matière en quelques mois ont d'ores et déjà révolutionné de nombreux usages, dans toutes les sphères de notre organisation collective et jusqu'à un usage récréatif démocratisé. Cette tendance s'accélère avec un potentiel de développement exponentiel et des applications variées.

Les métropoles françaises et européennes connaissent des mutations constantes. Singulièrement, dans un contexte de contrainte des capacités d'action des collectivités, la recherche de l'efficience de l'action publique territoriale, l'amélioration de la qualité de vie et la réactivité du service public face à ces mutations sont des enjeux auxquels les citoyens se montrent chaque jour plus attentifs.

L'intelligence artificielle fait partie des outils dont les collectivités doivent se saisir d'urgence pour répondre à ces défis : appréhension des enjeux, traitement de la donnée démographique ou urbaine, appui à l'anticipation des besoins, rationalisation des procédures, efficience de la réponse publique, maîtrise de l'espace public, supervision des flux... Les opportunités offertes paraissent infinies ; elles doivent s'accompagner d'un accompagnement à la transformation du métier de nos agents.

C'est pourquoi nous vous interrogeons sur le point de savoir si la Ville de Bordeaux, conformément aux attentes des usagers comme aux expérimentations menées par le Ministère de la Transformation et de la fonction publique, **se positionne en faveur du déploiement de l'intelligence artificielle dans les collectivités**, dans le respect des règles d'éthique, de protection des données personnelles et de souveraineté numérique et sans sacrifier la relation humaine entre le service public et les usagers.

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 4 juin 2024

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Alexandra SIARRI